



LISTE DE VÉRIFICATION – ENTREPRISE À DOMICILE

Veillez remplir la présente liste de vérification afin de vous assurer que votre dossier de demande de permis d'exploitation d'un **entreprise à domicile** comprend toute la documentation requise.

DESCRIPTION	
<input type="checkbox"/>	Description – Paragraphe décrivant le entreprise à domicile proposé. Il est conseillé de fournir des photos qui montrent les pièces à usage de entreprise à domicile et les aires de stationnement requises sur place ainsi que toute autre photo pertinente pour le projet proposé. Le bureau d'aménagement disposera ainsi d'une explication en langage clair et d'une illustration visuelle de votre projet.
PLAN D'ÉTAGE COTÉ (en mètres) À L'ÉCHELLE	
<input type="checkbox"/>	Plan d'étage de l'habitation – Plan d'étage actuel de l'habitation au complet qui indique notamment la superficie brute totale (en mètres carrés) de l'habitation.
<input type="checkbox"/>	Plan d'étage de l'entreprise à domicile – Plan montrant l'espace occupé par l'entreprise à domicile et indiquant sa superficie brute. Il est à noter que la superficie brute de l'entreprise à domicile ne doit pas représenter plus de 10 % de la superficie brute de l'habitation au complet.
<input type="checkbox"/>	Rénovations intérieures – Si des travaux de rénovation sont prévus à l'intérieur de l'habitation, y compris l'ajout d'une porte extérieure ou l'agrandissement d'une fenêtre de chambre, un permis d'aménagement distinct pour rénovations intérieures doit accompagner la demande de permis d'activité discrétionnaire en vue de l'exploitation du entreprise à domicile.
PLAN D'EMPLACEMENT COTÉ (en mètres) À L'ÉCHELLE (si des espaces de stationnement supplémentaires sont requis sur place)	
<input type="checkbox"/>	Plan d'emplacement – Plan coté montrant les limites de la propriété ainsi que toutes les structures qui s'y trouvent (bâtiments et clôtures) et l'aménagement paysager (matériaux végétaux et matériaux inertes).
<input type="checkbox"/>	Stationnement proposé sur place – Plan montrant les espaces de stationnement existants requis sur place ainsi que les espaces de stationnement nécessaires pour le entreprise à domicile. Ces derniers doivent être indiqués par la mention « ED » (entreprise à domicile) et mesurer 2,7 m de largeur sur 6 m de longueur chacun. Les espaces adjacents à une rue ou une ruelle doivent être en retrait d'au moins 0,6 m de celle-ci.
<input type="checkbox"/>	Aménagement d'un stationnement sur place – S'il faut aménager un stationnement supplémentaire sur les lieux pour satisfaire aux exigences relatives aux places de stationnement requises pour le gîte touristique, un permis d'aménagement paysager (y compris l'aménagement d'un stationnement) distinct doit accompagner la demande de permis d'activité discrétionnaire pour une entreprise à domicile.
PREUVE D'ADMISSIBILITÉ AU TITRE DE RÉSIDENT (DÉCLARATION STATUTAIRE)	
<input type="checkbox"/>	Déclaration statutaire – Exploiter une entreprise à domicile ne permet pas d'obtenir le titre de résident admissible. Par conséquent, la demande doit comprendre une déclaration statutaire (voir la section Admissibilité au titre de résident de la page Web Résidence ou location de propriété dans le parc).

Les copies électroniques des documents susmentionnés doivent être envoyées au Bureau d'aménagement, à developpementjasper-jasperdevelopment@pc.gc.ca. Les copies papier peuvent être soumises au Centre administratif de Parcs Canada, à la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, au 607 Connaught Drive. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.